



ORGANISER UN ÉVÈNEMENT À PÉRIGUEUX

Si vous souhaitez organiser un évènement / une animation sur la commune, merci de télécharger et remplir la fiche disponible ci-dessous. Attention, l'envoi de cette fiche constitue une simple demande et ne vaut pas acceptation de la Ville de Périgueux.

animation / fiche de renseignements (https://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/03-PERIGUEUX-AU_QUOTIDIEN/03-06-vie-associative/FICHE-RENSEIGNEMENTS-ASSO.pdf) (format PDF) (https://perigueux.fr/fileadmin/user_upload/03-PERIGUEUX-AU_QUOTIDIEN/03-06-vie-associative/FICHE-RENSEIGNEMENTS-ASSO.pdf)

- ☛ Toutes les demandes sont examinées en commission
- ☛ Aucune demande n'est acceptée à moins de 90 jours de la date de l'évènement

La présente fiche à renvoyer par mail à contact@perigueux.fr ou par courrier à *Mairie de Périgueux, Secrétariat général, Isabelle Martin, 23 rue du Président Wilson, 24019 Périgueux cedex.*

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML))



DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML))



PÉRIGUEUX
capitale du
PÉRIGORD

23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville

> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)